6e ANNÉE, N° 505. — MERCREDI, 14 MAI 1851.

ON S'ABONNE:

A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal
A Galata.

DANS LES VILLES DU LEVANT, à l'Agence des Paquebots français.

A MALTE, chez M. G. Muir, libraire.

A MARSEILLES, chez Mr veuve Camoin et Cie.

A LONDRES, chez MM. James Cowie et Son, Foreign Newspaper Office, 17, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

CONSTANTINOPLE..... un an, 8 colonat.
6 mois, 4 »
PROVINCES ET ETRANGER un an, 9 »
6 mois, 5 »

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 4 piastres du G.-S.

Le journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 14 Mai.

L'auteur du travail sur la nécessité d'ouvrir un canal à Kustendjé avait à démontrer pourquoi cette entreprise doit être confiée plutôt à une compagnie particulière qu'à l'État. Voici ses raisonnements qui, de même que les précédens, appartiennent à un homme qui connaît son sujet. Il expose avec clarté les différents systèmes qui, en pareille matière, ont été suivis par tous les gouvernemens de l'Europe : c'est le meilleur moyen de procéder pour convaincre. Il conclut cependant par voie d'éclectisme, et il arrive de la sorte à un mode qui nous paraît très rationnel. Qu'on en juge par ce qui suit :

VOIES DE COMMUNICATION.

Prononcer si l'*exécution du canal de Kustendjé doit être entreprise par le gouvernement ou confiée à une compagnie*, c'est résoudre une question générale concernant toutes les grandes lignes de routes, de canaux et de chemins de fer qui doivent silonner le continent ottoman dans tous les sens, question des plus importantes pour la force et pour la prospérité de l'Empire. Certes, il n'y a pas d'homme d'état en Turquie qui ne soit pénétré de l'avantage, je dirai même de la nécessité absolue de l'établissement d'un réseau de voies de communication. La difficulté tout entière consiste dans les moyens d'exécution; c'est là une difficulté bien sérieuse qui a préoccupé tous les gouvernements de l'Europe, mais que tous, grands et petits, ont dû surmonter avec plus ou moins de succès, mais toujours d'une manière satisfaisante. Je n'ai point la prétention de trancher ici la question et de me prononcer d'une manière absolue sur le mode à adopter par le gouvernement ottoman. Je tâcherai seulement de faire connaître les différents modes qui ont le mieux réussi dans les différents États civilisés, indiquer les avantages et les inconvénients de chacun d'eux et expliquer les raisons qui, dans le cas particulier du canal de Kustendjé, m'ont déterminé à proposer *l'exécution par une compagnie avec la coopération du gouvernement*. Les modes d'exécution généralement employés peuvent se réduire à trois: l'exécution par l'État, l'exécution par des compagnies sans aucune coopération de l'État, et l'exécution par des compagnies avec une coopération plus ou moins intéressée de l'État.

L'Angleterre est le pays où l'exécution par les compagnies a été presque exclusivement employée sans aucune participation de la part du gouvernement. Aussi avec 8 mille kilomètres de lignes de canaux et de chemins de fer, le gouvernement britannique ne peut en revendiquer que l'exécution d'une seule, du canal dit Caledonien, qui unit la mer du nord à l'Océan Atlantique, à travers l'Ecosse. De plus, en 1797, le parlement a institué l'*Exchequer Loan commissioners* destiné à faciliter les entreprises particulières, et dont la commission a avancé jusqu'à 116 millions de francs pour les travaux de ports, de routes à barrières et de canaux, sommes qui ont été d'ailleurs depuis long-temps remboursées au gouvernement au taux légal et en intérêts.

En Angleterre tout se fait par des entreprises particulières, par des compagnies. Chemins de fer et canaux sont la propriété perpétuelle des compagnies qui les ont établis. Le gouvernement n'a aucune ingérence immédiate, si ce n'est qu'il fixe dans les tarifs un maximum que la compagnie ne peut dépasser sous aucun prétexte. On peut dire que l'État politique et social du royaume-uni est l'œuvre de l'esprit d'association de ses habitans; le gouvernement n'a qu'une action régulatrice, et certes ceux qui s'occupent de la richesse et de la grandeur des nations, trouvent dans ce pays de grands sujets de méditation et d'admiration. Là des plus grands hommes d'État de ce royaume disaient avec raison que *si la grandeur de l'Angleterre est destinée à passer comme toute grandeur ici bas, ces Britons n'aura pas moins légué au monde des traces de sa grandeur tout aussi ineffaçables que celles de Rome et d'Athènes. L'Angleterre aura également accompli sa part du grand travail de civilisation que la Providence lui avait confiée*; et il faut rendre cette justice à l'esprit qui a dirigé toutes les entreprises, en Angleterre, jamais on n'a oublié le beau à côté de l'utile.

Plusieurs circonstances, faciles à apprécier, ont concouru, dans le Royaume-Uni, à l'accomplissement des travaux publics par des compagnies. D'abord l'existence de très grandes fortunes passant intégralement, sans se diviser, sur la tête d'une seule personne et se cumulant de génération en génération, et le point qu'il suffit quelquefois d'une entente entre deux ou trois capitalistes pour l'exécution d'un travail colossal. La belle institution du crédit a aussi très puissamment contribué à faciliter aux compagnies les moyens de trouver les fonds nécessaires pour leurs entreprises. En outre, l'agglomération d'une grande population sur une petite étendue de surface fait que pour une petite ligne de chemin de fer ou de canal toutes aux intérêts d'un grand nombre de personnes et en faisant les actions très petites, de dix livres sterlings, comme on est dans l'habitude de le faire en Angleterre, presque tous les intéressés peuvent y participer.

Beaucoup d'économistes, en voyant le beau succès des entreprises privées en Angleterre, ont érigé en principe, scientifique que les travaux publics ne peuvent être exécutés avantageusement que par des compagnies, sans aucune participation des gouvernemens : il n'y a que l'intérêt privé qui soit capable de bien faire et de faire vite! s'écrient-ils; mais en visitant la Belgique, on ne peut plus contester qu'un gouvernement ne soit aussi apte à exécuter et à tenir en bon état les grands travaux.

En Belgique, on a adopté d'une manière presque systématique le système opposé à celui employé en Angleterre. En 1834 le nouvel état s'est décidé à entreprendre à ses risques et profits l'exécution d'un réseau de chemins de fer; un emprunt a été décidé et, dix années plus tard, toutes ces lignes avaient été successivement livrées à la circulation. C'est en liant entr'elles des villes jadis rivales, en fondant dans un seul et même intérêt des intérêts qui luttaient entr'eux, qu'on a réussi à créer cette unité, cette homogénéité et cette prospérité dont nous avons vu les heureuses conséquences dans l'attitude calme que le peuple belge a montrée au milieu de l'ébranlement révolutionnaire de 1848, là où le peuple ne souffre pas, il n'y pas de révolution possible.

Les premières années, le gouvernement de Bruxelles était en perte; les dividendes donnés par les différentes lignes ne suffisaient pas pour faire face au taux de l'emprunt ; mais successivement ces dividendes sont parvenus à payer depuis 1848 non seulement les rentes, mais encore à amortir chaque année une partie de plus en plus forte du capital employé à l'établissement de ces lignes.

Il est incontestable que les voies de communication, exécutées par le gouvernement, sont plus profitables à l'État, parce que l'État, en vue du bien général ou d'une action puissante sur l'augmentation de la production, qui profite toujours au trésor, peut fort bien mettre les tarifs de transport très bas même au risque d'essuyer des pertes considérables ; tandis que, pour une compagnie, il y a toujours une limite au-dessous de laquelle elle ne se décide jamais à descendre, quelqu'il soit bien prouvé aujourd'hui que les bénéfices réalisés ne sont jamais en rapport direct avec les prix élevés ; la plupart du temps c'est l'inverse qui a lieu; plus on livre à bon marché, plus on réalise de grands bénéfices, car la consommation est mise à la portée de plus de monde.

On compte que l'économie réalisée annuellement par chaque habitant en Belgique, par suite du bas prix des frais de transport des personnes, équivaut à une réduction du septième de la contribution, et cette économie est encore loin d'avoir atteint son maximum.

Le gouvernement autrichien, à l'exemple de la Belgique, a décrété en 1841 la construction à ses frais de plusieurs lignes de chemins de fer ; l'une même de la frontière de Pologne à la frontière bavaroise, une autre descend du Danube vers la vallée de l'Elbe du côté de la Saxe ; l'ouverture de cette ligne sur toute sa longueur vient d'être inaugurée par un des derniers voyages du prince Swartzenberg à Dresde. Par cette ligne la vallée du Rhin se trouve réunie à celle du Danube. Le chemin de fer de Trieste à Vienne sera bientôt terminé et cette ligne se prolonge à travers l'Allemagne jusqu'à Hamburg; la Méditerranée sera reliée à la mer du Nord. D'autres lignes, en Autriche, sont l'œuvre des compagnies ; tel est le chemin de fer qui descend de Brün par Olmutz et se dirige du côté de Zeuzberg. Lorsque cette ligne sera prolongée jusqu'à Thornovitz en Bukowine, comme on se propose de le faire, il sera impossible de dire où finira la chaîne jusqu'à Galatz; elle réunira la mer du Nord à la mer Noire. Le gouvernement autrichien a fait dans certaines circonstances des conditions très avantageuses à des compagnies. Ainsi, pour le chemin de fer entre Milan et Venise, il s'engage à payer à la compagnie concessionnaire une somme égale à la dépense qu'elle aura faite dans le cas où celle-ci, après deux ans d'expérimentation après l'ouverture de ce chemin sur tout son parcours, aura déclaré ne pas vouloir l'exploiter à son compte. Il accorde 4 o/o de bénéfice net à la compagnie du chemin de fer de Varsovie.

Le Wurtemberg, ce petit état qui ne peut être comparé, pour l'étendue, au plus petit pachalik, possède deux lignes de chemins de fer, une longueur de plus de 160 lieues qui ont coûté à l'état plus de 300 millions de francs.

En Prusse les chemins de fer sont très avancés ; le gouvernement a fortement secondé les compagnies. On trouve dans le testament du feu roi Guillaume III un legs d'un million de thalers pour la compagnie, quelle qu'elle fût, qui rattacherait par un chemin de fer Berlin à la vallée du Rhin.

Dans l'Amérique du Nord, chaque État étant obligé d'improviser, de créer, pour ainsi dire, une population, ils doivent prendre partout l'initiative et, dans beaucoup d'États, tels que l'Ohio, l'Indiana et autres, les travaux sont exécutés aux frais de l'État, et même, dans ceux où il a pu se former des compagnies, l'État a puissamment contribué en prenant une grande part de d'actions. L'État de Virginie est presque toujours pour les 2/3 du capital.

Une forme d'encouragement qui a été souvent employée aux États-Unis, c'est d'affranchir du droit de douane certaines matières employées dans l'exécution des travaux et que l'on doit faire venir de l'étranger; ainsi les rails de fabrication anglaise sont entrés en franchise, et c'est là une très forte immunité, car elle monte à plusieurs millions.

Il y a des États, dans l'Union américaine, qui, tout en fournissant la presque totalité du capital, pour une entreprise, la confient néanmoins à une compagnie. Sur 31 millions qu'a coûté le chemin de fer de Boston, vingt-sept ont été donnés par l'État; toutefois la compagnie qui a mis les autres 4 millions a été chargée de l'exécution.

Dans les États du midi, les gouvernemens prennent des actions dans l'entreprise.

En France, comme dans beaucoup de parties de l'Allemagne, comme aux États-Unis, le système mixte, c'est-à-dire l'exécution par des compagnies avec la coopération du gouvernement, a pris le dessus. Une ligne de canal ou de chemin de fer est concédée à une compagnie, le gouvernement s'intéressant pour une part dans l'entreprise à la condition que le chemin de fer avec tout le matériel de l'exploitation reviendra à l'État après un temps plus ou moins long déterminé à l'avance dans l'acte de concession. Le terme pendant lequel la compagnie pourra exploiter une ligne, pour s'indemniser de ses avances, est fixé à 99 années. Dans quelques circonstances, plusieurs compagnies s'étant présentées pour la même ligne, comme cela a eu lieu pour le chemin de fer, dit du Nord, on a diminué ce terme par la licitation jusqu'à 77, 50 et même 35 ans.

Pour certaines lignes, le gouvernement a préféré prêter à la compagnie une somme d'argent à un taux moindre que celui demandé par les capitalistes; c'est ce qui a été fait pour le chemin de Bâle à Strasbourg, celui de Versailles rive gauche, de Paris à Rouen, de Rouen au Hâvre et autres. Sur 100 millions de francs qui a coûté la ligne de Paris au Hâvre, 30 millions ont été prêtés par le gouvernement.

Un autre mode d'encouragement employé par le gouvernement français, c'est la garantie d'un minimum d'intérêt pour la ligne de Paris à Orléans; il a garanti 4 o/o pendant 46 ans. Ce système a été reconnu par plusieurs économistes comme très avantageux autant pour le gouvernement que pour la compagnie; le premier fait de petits déboursés tous les ans, si tout-fois il y a lieu, et la somme de ces petits déboursés cumulés pendant 46 ans est loin de pouvoir être comparée à la valeur qu'atteindrait un capital prêté pendant ce même temps. Le minimum du taux étant déterminé et assuré, les compagnies trouvent facilement les capitaux dont elles peuvent avoir besoin. Le taux étant ordinairement de 3 o/o, il reste tous les ans 1 o/o pour l'amortissement du capital qui se trouve effectué par les intérêts composés au bout de la quarante-sixième année; il reste encore 53 ans à la compagnie, qui sont tout profit pour elle. Si la compagnie réalise plus de 4 o/o par an, l'excédant est employé à rembourser au trésor la portion des dividendes qui auraient été fournis par lui. Il y a eu des volumes entiers d'écrits sur les avantages de ce système. Nous l'avons employé dans toute sa simplicité dans ce que nous avons proposé dans l'article sur le canal de la Dobrodjà.

Quand on envisage que l'Empire a besoin d'un réseau de voies de communication dont l'étendue ne serait pas moindre de 10 à 15 mille kilomètres, il est impossible de prétendre que le gouvernement, quelles que soient ses ressources, puisse en entreprendre l'exécution sans faire appel aux capitaux particuliers et même aux capitaux étrangers. Or, pour attirer ces capitaux, pour leur donner cette direction et les faire affluer de plus en plus de ce côté, il faut que le gouvernement leur offre pour commencer un excès de garanties et d'avantages, sauf à se réserver de meilleures conditions vis-à-vis de ceux qui viendraient plus tard. Un taux assuré de 5 o/o, ainsi que nous l'avons proposé, est un excellent appât pour les capitaux de l'Occident, surtout pour les capitaux anglais. De plus, la part pour laquelle s'engagerait le gouvernement ottoman que nous avons fixée au quart des actions, serait le plus sûr moyen de détruire toute prévention absurde sur les obstacles que pourrait opposer le gouvernement plus tard, soit dans l'exécution des travaux, soit dans l'exploitation.

L'ex stence des capitulations ne saurait être un obstacle sérieux. La mise en vigueur d'un code de commerce connu et généralement adopté presque par toute l'Europe et l'organisation des tribunaux de commerce sont de sûrs garants pour les capitalistes étrangers dont le nombre augmente tous les jours en Turquie. D'ailleurs, tous les cas peuvent être prévus dans la rédaction des statuts de la compagnie, de manière que, tout en détruisant même les moindres préventions, ils ne portent aucune atteinte à la dignité du gouvernement ottoman.

Dans ce temps de colonisation pour l'Empire, tous, gouvernemens et particuliers, doivent réunir leurs efforts pour gagner du temps et élever l'Empire au niveau qui lui appartient. L'Orient est encore destiné à allumer un jour de nouvelles lumières pour le genre humain.

Ion.

Nous donnons la suite, interrompue depuis un mois et demi, du remarquable travail de M. Jonesco sur la Thessalie. Après avoir, dans un article intitulé: *Du Partage des produits*, indiqué les moyens d'abolir la misère et d'améliorer le sort des métayers pauvres, M. Jonesco traite, dans l'article suivant, une question fort importante en ce qu'elle touche directement à la prospérité de l'agriculture, c'est-à-dire, l'emploi qui doit être fait de la semence dans le partage des produits. En négligeant la culture des céréales, les cultivateurs de la Thessalie diminuent chaque année les revenus de la terre; et cela, parce que, dans le partage des produits, ils ne veulent point mettre de côté la semence. C'est par le raisonnement et par des chiffres exacts que M. Jonesco démontre de la manière la plus évidente qu'en mettant de côté la semence avant le partage des produits, les cultivateurs peuvent regagner en une année les pertes causées par cinq années consécutives de mauvais rapport, et qu'en négligeant cette précaution, ils se ruinent eux et les propriétaires :

LA SEMENCE DANS LE PARTAGE DES PRODUITS.

Les accords de gré à gré pour le partage des produits de la culture entre les associés cultivateurs de la Thessalie, sont fondés autant sur le principe de la justice, qui est la raison d'être du métayage, que sur la bienveillance des propriétaires envers les travailleurs. Placée dans de telles conditions, la production de ce pays ne peut s'améliorer et prospérer, tant à son développement et à sa prospérité. S'il en existait, il suffirait de les signaler pour les faire disparaître. Les incrédules pourront nous faire des observations sur les influences qui nuisent au développement de la prospérité de l'agriculture; nous les avons écoutés, nous les écoutons et nous les écouterons peut-être, sans cependant nous décourager. L'agriculture est une œuvre de patience, et la patience, dit le fondateur de l'Islamisme, est la clef de la joie. Nous sommes d'autant plus tenace à signaler l'obstacle que nous avons remarqué, qu'en certaines parties de ce pays il a déjà disparu. L'expérience et la pratique générale viendront à notre secours et nous aideront à obtenir ce que la raison et le bon sens réclament impérieusement en faveur de la prospérité de la Thessalie.

Dans l'association pour l'exploitation d'une branche quelconque de l'industrie, les avances faites à la production doivent être tirées de la masse des produits bruts avant le partage des profits. En vertu de ce principe, les cultivateurs de la Thessalie, aussitôt après la rentrée de leurs récoltes, mettent de côté la dîme qui représente la redevance due à l'état comme propriétaire du sol, et ensuite on procède au paiement du forgeron, du garde-champêtre, du vacher, des journaliers. Il est un grand nombre de tchiftiks où l'on met de côté la semence. Beaucoup de propriétaires, après avoir ainsi assuré la semence et payé les frais de culture, ne procèdent au partage des produits qu'après avoir tiré de leur masse une quantité égale à la semence employée, et cette quantité est donnée au métayer avec lequel on partage ensuite le reste par moitié ou par tiers, selon les stipulations faites. La part qui revient au propriétaire de la terre, est une rente réelle, du sol, l'intérêt du capital et le salaire de l'ouvrier.

La semence qu'on retire de la masse des produits dans quelques parties et qu'on ne retire pas dans d'autres avant le partage des bénéfices de la culture, influe d'une manière utile ou pernicieuse sur la production et la richesse du pays. Utile, dans le cas où elle est tirée de la masse des produits, et pernicieuse dans le cas contraire; elle est alors exposée à se perdre au grand préjudice du métayer, du propriétaire et de l'état.

Dans tous les tchiftiks de la Thessalie où l'usage de mettre de côté la semence avant le partage des produits, n'est pas adopté, la culture des céréales diminue de jour en jour et finit par disparaître de l'assolement, comme nous l'avons malheureusement constaté dans plusieurs exploitations rurales de ce pays.

Cette tendance pernicieuse à abandonner la culture des céréales, à laisser friche les terres les plus fertiles et les plus proches des villages, demande à être combattue autant dans l'intérêt de l'état qui perd les dîmes, et dans celui des propriétaires qui perdent les rentes d'un sol de bonne qualité, que dans l'intérêt des métayers eux-mêmes.

Pour le métayer, la culture des céréales est plus économique, demande moins de main-d'œuvre que celle du maïs qu'on lui a substituée. Nous avons précédemment établi qu'une stassis de terre cultivée en maïs et haricots coûtait 107 piastres, rapportait 125 piastres et donnait au propriétaire de terre une rente de 8 piastres. Si nous comparons maintenant cette culture à celle des céréales, nous acquérons la connaissance de la perte qu'éprouve d'abord le métayer en abandonnant leur culture. Pour cultiver une stassis de terre en blé, il faut : 1° la dépense de 40 piastres pour la préparation du sol; 2° 16 piastres pour un altchak de semence; 3° 12 piastres pour la moisson; 4° 10 piastres pour le battage; 5° 10 piastres pour la rentrée des grains. La somme totale des dépenses s'élève à 92 piastres; donc le dépense pour la culture d'une stassis de blé est de 15 piastres inférieure à celle d'une parcelle étendue de terre en maïs. Le produit d'une stassis de blé est de 110 oques; 1 piastre l'oque, c'est 110 piastres, plus la valeur de la paille qui dépasse la somme de 30 piastres, ce qui donne pour le produit brut 140 P. d'une stassis en blé, tandis que la stassis de maïs n'en rapporte que 125. La différence donc en faveur de la culture du blé est de 15 piastres. Avec moins de frais, on obtient un plus grand revenu. Les métayers reconnaissent la supériorité de la culture du blé sur celle du maïs, et malgré cela, ils y ont renoncé.

Les raisons qui les ont déterminés à agir d'une manière aussi préjudiciable pour leurs intérêts, se réduisent à trois principales. La première, c'est que la culture du blé est chanceuse, tandis que celle du maïs est toujours sûre dans ce pays; en second lieu, la non-réussite du blé entraîne la perte de la semence qui oblige le métayer à contracter de nouvelles dettes, et enfin il faut employer peu de semence de maïs qui n'est pas cher, tandis qu'il en faut beaucoup en blé qui est cher. Par conséquent, la cause principale de l'abandon de la culture des céréales est la semence. Aussi, en Thessalie, partout où la semence est mise de côté avant le partage, la culture des céréales, loin d'être abandonnée, prend de jour en jour un plus grand accroissement, tandis qu'elle a été abandonnée partout où la semence n'est pas mise de côté avant le partage. Car, par suite de la non-réussite de la récolte, la semence, venant à se perdre dans le partage, les métayers sont placés dans deux alternatives tout aussi pernicieuses l'une que l'autre, ou de s'endetter, ce qu'ils évitent avec le plus grand soin, ou de ne pas faire de nouvelles semailles. Le moyen de les mettre à même de continuer la culture des céréales serait donc de mettre de côté la semence, comme cela a lieu partout où l'on ne prend nullement à abandonner cette culture. Tous les métayers se décideraient à entreprendre la culture des blés, si on les mettait à l'abri de nouvelles dettes par suite de la non-réussite, et, par conséquent, si on assurait la semence de façon à ce qu'elle ne se perdît jamais, par sa mise de côté dans le produit brut avant le partage.

Lorsque le malheur s'attache au cultivateur dont le cœur saigne en voyant le travail d'une année perdu dans un seul instant par suite de circonstances indépendantes de la volonté de l'homme, il a recours à la patience et à l'espérance. Mais l'espérance se perd lorsque le cultivateur est privé des moyens de l'alimenter avant le partage. Le cultivateur confie à la terre les grains arrosées de ses larmes et appelle la bénédiction du ciel pour les faire germer et multiplier, il pratique l'acte de l'espérance le plus sublime; il a la patience d'attendre un, deux et dix ans, les fruits qui le récompenseront de toutes ses peines. Mais s'il est privé des graines qu'il doit jeter dans la terre, il tombe dans la misère ; c'est ce qui a lieu dans le cas où la semence n'est pas assurée, c'est-à-dire lorsqu'elle n'est pas mise de côté avant le partage des produits entre les associés.

Il est un fait avéré aux yeux de tous les hommes qui observeront attentivement les phases de la production, c'est que, dans les plus mauvaises années, les cultivateurs trouvent les moyens de lutter contre les intempéries et les adversités. En Thessalie, dans les années mauvaises, les métayers qui ont renoncé à la culture des céréales, ont obtenu, cependant, une quantité de produits égale à la quantité de semence qu'ils avaient employée. Si, en cas de désastre, on avait soin de mettre de côté la semence avant le partage, la semence ne se perdrait pas et le cultivateur serait à même de pouvoir exercer de nouveaux ensemencemens. Mais si le produit de l'année mauvaise ne consiste que dans la semence et est soumis au partage, le capital circulatif se trouve entamé et la semence diminuée. Cette diminution, répétée à plusieurs reprises, finit par anéantir complétement le capital de semence. Ainsi le métayer qui a semé 100 oques de blé et qui n'a récolté que tout juste 140 oques, devant se soumettre à la loi du partage sans mettre préalablement de côté la semence, dès la première année, trouve 60 oques au lieu de 100. La seconde année, en continuant cette hypothèse qui, dans beaucoup de cas, est une triste réalité, la quantité de semence obtenue et soumise au partage se trouve réduite de 60 oques à 36. La troisième année, la même réduction se reproduit et de 36 oques de semence il n'en reste plus que 22; la quatrième et la cinquième années, cette quantité finit par disparaître complétement. Les 100 oques de semence contenaient une parcelle du capital que le propriétaire avancé à la culture du métayer qui, devant partager les produits de la culture avant de mettre de côté la semence, l'a perdue, par suite de la succession des mauvaises années; pendant que cette perte se réalisait peu-à-peu, le métayer, en partageant la semence avec le propriétaire, la lui a remboursée grain par grain. Le métayer a reçu 100 oques de semence; par suite de mauvaises récoltes, il a rendu au propriétaire, la 1ère année, 60 oques, la 2e, 24, la 3ème, 12, la 4ème, 8, la 5ème, 6; en tout 90 oques. Ainsi, pendant cinq années, chaque année sur la culture des céréales, tout en donnant chaque année au propriétaire une quantité de semence, le métayer se trouve, à la fin, débiteur envers le propriétaire de 100 oques de semence, quoiqu'il ait restitué les 90, et, en outre, il tombe sous le poids de la misère accumulée pendant les 5 années de perte du fruit de son travail. Avec un tel système, il est mathématiquement impossible de ne pas arriver à une pauvre culture et à un petit revenu du sol. Dans le cas contraire, c'est-à-dire, lorsque la semence est mise de côté avant le partage de la récolte, la première année mauvaise n'a point pour résultat de l'appauvrir, et, en sortant de son sillaire, le propriétaire sa rente, c'est-à-dire le fruit de leur travail; mais le capital d'exploitation, la semence, est resté intact. La même phénomène se présente les 2, 3, 4 et 5 années, et en passant par toutes ces calamités, le capital circulatif est resté intact et assuré par le principe de mettre de côté la semence avant le partage. Enfin il arrive une bonne année qui dédommage les travailleurs et les propriétaires de leurs pertes, tandis que cela ne peut avoir lieu dans le cas où la semence n'est pas mise de côté.

Nous avons, dans ce rapide mouvement décrit les faits économiques au point de vue du partage des produits avant ou après la mise de côté de la semence. En insistant sur le premier cas, nous n'introduisons rien de nouveau dans l'économie rurale de ce pays; nous ne fesons que généraliser un principe, connu, pratiqué et produisant de bons résultats dans le pays même.

Pour mieux faire ressortir le besoin urgent de cette amélioration, nous terminerons en étayant notre opinion sur des chiffres authentiques. Dans 15 tchiftiks de la Thessalie, les métayers ont reçu en avance en semence de 80,000 piastres. Ce capital, produit par une semence de 5 piastres de semence, ce qui élève les produits obtenus à la somme de 400,000 piastres. Sur cette somme, l'état prélève la dîme de 40,000 piastres, le propriétaire, le tiers de 120,000, et le métayer, les 2/3 de 240,000 piastres. Ces revenus annuels, dans les 15 tchiftiks dont nous nous occupons, sont perdus par suite de la non-mise de côté de la semence avant le partage des produits. Le capital primitif de 80,000 piastres est perdu, à l'heure qu'il est, tout en englouissant le travail des métayers qui, pendant le désastre, continuaient à partager, au lieu des profits, les avances subies qui les crésient. Les métayers sont réduits à l'impossibilité de s'acquitter de la dette, de pouvoir recommencer la culture des céréales et de vouloir la recommencer en suivant le système qui les a plongés dans la misère. Pour se rencrer les revenus perdus, revenus qui atteignent des proportions gigantesques, en généralisant le compte partout où cet usage existe, pour mettre les métayers en état de pouvoir payer leurs dettes et pour les mettre à l'abri d'une nouvelle misère, il faut nécessairement remonter au véritable principe. Ce principe s'exprime par la mise de côté de la semence avant le partage des produits et doit être mis à exécution par une loi nouvelle avance de capital pour ensemencer, cette fois au moins, garantie par le principe même.

J. Jonesco.

Les nouvelles que nous avons reçues de Samos en date du 5 de ce mois, sont des plus satisfaisantes. Tout le monde y rend pleinement justice au zèle et aux excellentes intentions du gouverneur, M. Condémépos, intentions qui se traduisent tous les jours en actes de bonne administration. Si la reconnaissance des habitans de l'île lui est acquise à juste titre, elle ne l'est pas moins à Moustafa pacha, commandant en chef des troupes impériales. Ces deux fonctionnaires remplissent noblement la mission qui leur a été donnée par le Sultan. Aussi, l'île tout entière voulant témoigner à S. M. I. par l'organe de ses représentans toute sa re-